Image not found or type unknown

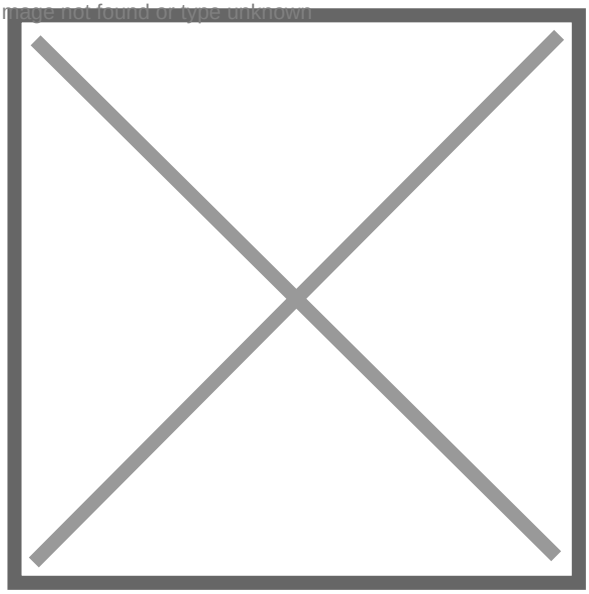

Problèmes versement Indemnités accident

Par **Revolte78**, le **29/11/2015** à **08:50**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Mon conjoint c'est fait renverser sur un passage piéton par une voiture il y a maintenant 3 ans. Elle a subit plusieurs opérations mais elle ne peut plus se servir de son bras droit. En début d'année, elle a été jugée inapte pour son travail et licenciée. Les experts médicaux ont jugé que son état était consolidé en janvier 2015. Des ergonomes sont venus à la maison pour voir quelles adaptations il fallait faire. Depuis, plus rien, ni son, ni image de la part de la SOGESUR qui est l'assurance du conducteur. Idem de la part de la MACIF qui est notre assurance et qui est censée suivre le dossier. Faute de réponse de la part de ses deux assurances depuis plus de 6 mois, nous avons pris récemment un avocat. Stupeur, celui-ci nous a appris qu'il avait contacté la SOGESUR mais que celle-ci n'avait pas connaissance du dossier (sic...)alors que l'on a déjà reçu des avances de leur part. Il a depuis réécrit à la SOGESUR et à la Macif sans réponse de leur part. De fait, il nous conseille de passer par le tribunal... Franchement, on atteint les limites du scandale et de l'intolérable de la part des assurances et le pire c'est que l'on est démuni face à ce genre de situation ... d'autant plus que le chauffard, lui est tranquille et n'a été a aucun moment inquiété, même pas un retrait de point, ni même d'amende (!). De là à se demander s'il ne faut pas faire une action d'éclat à la SOGESUR pour faire avancer la situation, il n'y a qu'un pas....

Par **chaber**, le **29/11/2015** à **10:13**

Bonjour

[citation] Les experts médicaux ont jugé que son état était consolidé en janvier

2015[/citation]Quels experts? celui de votre assurance, celui de l'assureur adverse?

Les séquelles ont-elles été évaluées?

Selon la loi Badinter,l'assureur du responsable doit présenter une offre d'indemnisation dans un délai de 5 mois à compter de la date de consolidation. Cette offre doit comprendre tous les éléments du préjudice indemnisable

[citation]Il a depuis réécrit à la SOGESUR et à la Macif sans réponse de leur part. De fait, il nous conseille de passer par le tribunal..[/citation]

Votre assureur MACIF était chargé de votre recours. C'est anormal de ne pas persévérer.

Par **Revolte78**, le **29/11/2015** à **10:40**

Merci de votre réponse
Désolé mais il me semblait que les règles de politesse n'avaient pas cours pour ce type de message... donc je ferais plus attention
Pour compléter :
Il s'agit de deux experts mandatés par la MACIF et par la SOGESUR qui ont vu mon conjoint en même temps. Ils ont évalué les séquelles et rédigé conjointement les différents rapports d'expertise.
Oui, on connaît le contenu de la Loi Badinter... a priori, en tout cas dans notre cas, elle ne semble pas produire beaucoup d'effet.
On a relancé plusieurs fois la MACIF sans effet pour l'instant.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés